

VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 (salaires 2021)

Comment verser la taxe ?

La taxe d'apprentissage doit désormais être directement versée à l'établissement Université Lyon 1 en précisant le bénéficiaire : **ISPB-Faculté de Pharmacie de Lyon, pour le diplôme d'état de Docteur en Pharmacie (code UAI 0692187C).**

Vous pouvez verser votre taxe par :

- Virement bancaire à l'ordre de l'Université C. Bernard Lyon 1 : **merci de bien mentionner dans l'objet du virement qu'il s'agit d'un versement de taxe d'apprentissage à l'attention de l'ISPB :**

« TA22_CRB911-ISPB » .

Cette information nous est indispensable pour identifier nos donateurs et pour que votre taxe soit bien fléchée à notre faculté.

- Chèque : libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université C. Bernard Lyon 1 et envoyé à l'ISPB, 8 avenue Rockefeller, 69373 LYON CEDEX 08, avec le formulaire de promesse de versement ci-dessous.

Date limite de versement : 01 Mars 2022

Quel que soit le mode de versement retenu, nous vous remercions de bien vouloir renseigner le formulaire ci-dessous et de nous le retourner par e-mail :

taxe.ispb@univ-lyon1.fr

(formulaire aussi disponible en ligne sur <https://ispb.univ-lyon1.fr/>)

Par avance, merci de votre soutien !

FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT

A l'attention de l'ISPB – Faculté de Pharmacie

Montant du versement : ----- Par virement OU Par chèque

Nom de l'entreprise : -----

Adresse : -----

Code Postal : ----- Ville : -----

Interlocuteur entreprise

Nom : ----- Prénom : -----

Fonction : -----

Tél : ----- E-mail : -----

Fait à -----

Signature

Le -----